

Procès-verbal Conseil d'école n°2 (année scolaire 2016-2017).

École primaire Jacques Prévert CORMERY

Le 16 mars 2017

Présents :

Représentants parents : Mme Besnault - M. Bugnicourt - Mme Imbert - M. Leclerc - Mme Moisan.

Représentants municipalité : Mme Alvarez Flores, *Adjointe au Maire de Cormery* - Mme Audoin, *Adjointe au Maire de Cormery*.

DDEN : M. Meunier.

Enseignants : Mme Boéro - Mme Dufour – Mme Fenayon (*Directrice*) – Mme Guindeuil – Mme Jaunâtre – Mme Toupin - Mme Rimbault.

Absents excusés :

M. Campagne, *Maire de Cormery*.

Mme Delafont, *Inspectrice de l'Education Nationale*.

Mme Rimbault est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école.

Au paragraphe 8 « Les travaux et aménagements », il est noté à propos de la rénovation des toilettes : « *Le dernier devis s'élève à 50 000 euros contre 36 000 euros de budget initialement prévu.* » Mme Alvarez Flores signale qu'il s'agit d'une évaluation plus qu'un devis au sens strict.

Dans le même paragraphe, concernant les travaux et aménagements signalés par l'équipe enseignante, il est écrit : « La Municipalité expose que 7 437 euros ont été dépensés pour les différents aménagements signalés. 4 500 euros ont été nécessaires pour repeindre la salle BCD et 3 400 euros pour le démoussage du préau. » Mme Alvarez Flores corrige ces données chiffrées. Les dépenses pour les différents aménagements signalés s'élèvent à 7 444 € et non 7 437€. Le démoussage a coûté 4 320 € et non 3 400 €.

Les mesures de sécurité.

Les mesures de sécurité exigées dans les écoles dès le début de cette année scolaire sont toujours en vigueur.

Les entrées et sorties dans l'école sont contrôlées par un membre de l'équipe éducative.

Trois exercices d'évacuation doivent avoir lieu. Le deuxième de l'année en cours a été réalisé le jeudi 2 mars côté élémentaire et le jeudi 9 mars côté maternelle.

Trois exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont nécessaires. Un premier exercice, au mois d'octobre, visait à se préparer à une intrusion. Un deuxième exercice a eu lieu lundi 13 mars 2017 pour faire face à un accident de type tempête, inondation ou bien un problème technologique (le transport de matières dangereuses près de l'école).

L'objectif était de contrôler si chaque personne (élèves et adultes) présente dans l'école pouvait rester dans un endroit déterminé sur un temps donné. La fermeture de l'école et l'interdiction d'entrer sur le site le temps du déploiement du plan ont également été mises à l'épreuve. Tout s'est bien passé : chaque personne ressource connaissant et appliquant son rôle. L'École mentionne un point matériel important dans le bon déroulement du Plan : le verrouillage du portillon rouge qui fonctionne désormais.

Le déclenchement du PPMS se fait au moyen d'une corne de brume. M. le DDEN fait remarquer que la réserve de gaz de ce système est à renouveler chaque année.

Les Représentants des parents d'élèves interrogent la Municipalité sur le plan vigipirate aux abords de l'école. La décision d'enlever les barrières sur le parking devant l'école a été décidée par la Mairie sans que la sécurisation des abords de l'école soit de ce fait remise en cause.

Les Représentants des parents d'élèves souhaitent également revenir sur les aménagements qui ont été préconisés au cours du dernier Conseil d'École pour la mise en place du PPMS en cas d'intrusion extérieure. Les Représentants de la Mairie indiquent qu'environ 2 500 euros seraient nécessaires pour sécuriser les portes des classes par l'achat d'un verrouillage type boutons moletés. La pose d'une alarme spécifique pour signaler une intrusion s'évaluerait autour de 1 000 euros. Enfin l'installation de tissus occultants dans la classe de MS-GS nécessite 150 euros par rideau. Cette dernière dépense sera certainement engagée. Les autres restent à la discrétion de la commune ont précisé Mesdames les Elues.

L'École mentionne qu'une seule issue existe dans le bâtiment qui sert aux séances d'arts plastiques. La Municipalité répond qu'elle a demandé aux pompiers leur venue pour connaître les normes concernant l'usage de ces salles.

M. le DDEN pose la question de savoir si des exercices d'évacuation ou PPMS ont été réalisés lorsque les élèves sont dans le restaurant scolaire. Les Représentants de la Mairie précisent qu'un exercice a été réalisé fin novembre sur le temps des NAP. Les enfants connaissent très bien les points de rassemblement. Cet exercice a permis de préparer les intervenants. La proposition d'un exercice lorsque les enfants déjeunent est soumise.

La vie périscolaire : la pause méridienne

A propos de la pose du panier de basket qui nécessite la venue d'un organisme agréé (faute de notice), la Mairie précise qu'elle ne procédera pas à son installation.

Les Représentants des parents d'élèves interrogent la Municipalité sur le nombre de personnes qui surveillent la cour à la pause méridienne car des parents ont signalé des incidents entre élèves. Mesdames les Elues expliquent que trois personnes surveillent la cour : un animateur de La Farandole, un employé Mairie et un animateur sportif. Le niveau d'encadrement est suffisant.

Les Représentants des parents d'élèves demandent si un rappel sur le règlement et les risques de non-respect de ce règlement pourrait être de nouveau transmis aux familles et aux enfants. La Municipalité rappelle que le règlement est donné en début d'année à chaque famille au moment de l'inscription. Elle souligne qu'une échelle de sanctions existe. Le premier niveau est un mot rose à coller dans le cahier de liaison et la remise de lignes à écrire. Le deuxième niveau (lorsqu'un carton est attribué) est la convocation des familles. Enfin au troisième niveau une exclusion temporaire peut avoir lieu. Il existe un cahier où les intervenants notent les problèmes rencontrés.

Lors de chute, de choc à la tête durant la pause méridienne, les Représentants de parents d'élèves demandent un suivi de l'information entre les intervenants et les enseignants.

Les intervenants ont la responsabilité de communiquer aux parents les accidents ayant lieu sur la pause méridienne. Un appel téléphonique à la famille est à privilégier. Un mot peut être collé dans le cahier de liaison par l'intermédiaire de l'enseignant qui sera alors obligatoirement informé. L'usage d'un registre de soins pourrait être mis en place sur la pause méridienne.

L'état des comptes de la coopérative de l'école.

La mandataire de la coopérative, Madame Dufour, prend la parole pour exposer les comptes. Les encaissements correspondent à la subvention de la Mairie pour la classe de neige (1500 euros) ; la recette de la vente des photos au mois de novembre (1 363 euros) ; le bénéfice du « Noël de Jacques Prévert » (783 euros) et la collecte La coccinelle (62,80 euros).

L'Ecole remercie la Municipalité pour son soutien dans le financement de la classe de neige. Elle tient également à remercier les familles pour leur participation au Noël de Jacques Prévert (organisé avec le soutien de la Mairie) qui a permis d'aider au financement de la classe découverte.

Parmi les dépenses, les comptes de la coopérative enregistrent à ce jour le spectacle de Noël pour les classes de PS à CP (500 euros) ; la participation des élèves aux séances Ecole et Cinéma depuis septembre à aujourd'hui (757.50 euros).

L'école a lancé le 8 mars une action pour aider au financement des sorties scolaires de fin d'année. Une grille circule dans chaque classe, il y a un numéro gagnant par grille. Le lot sera une composition florale en pot élaborée par le fleuriste de Cormery.

L'argent présent sur le compte de la Coopérative scolaire permet d'améliorer la vie éducative à l'école. L'Association de parents d'élèves GPE soutient énormément l'école dans cette amélioration de la vie éducative. Pour cette année scolaire 2016-2017, ils ont donné 1000 euros à l'école. L'équipe enseignante a choisi un parcours de motricité et 33 dictionnaires Hachette Junior (pour les élèves du CE1 au CM1). L'équipe enseignante remercie vivement tous les membres du GPE pour leurs actions bénévoles permettant d'aider au financement de matériels éducatifs.

En matière d'équipements éducatifs tous les besoins ne peuvent être couverts par la coopérative scolaire. La Mairie dote l'école d'un budget fournitures lequel couvre l'achat du petit matériel scolaire et des manuels. L'équipe enseignante a adressé à la Mairie des demandes d'achats dits « d'investissements » (petite armoire bibliothèque, complément du parcours de motricité (acheté par le GPE), un coin écoute, un sèche-dessins mural) d'un montant de 1 907, 20 euros. Les Représentants de la Mairie exposent qu'une enveloppe de 4 000 euros va être proposée au vote du budget à la fin du mois de mars. Celle-ci ne sera pas attribuée uniquement pour les achats cités précédemment mais aussi pour couvrir les équipements informatiques.

L'équipement numérique dans l'école.

Le développement des usages numériques dans les établissements scolaires constitue un des axes prioritaires du ministère de l'Éducation nationale. A ce propos l'Ecole souligne que la Mairie a reçu mercredi 15 mars un courriel de Mme l'Inspectrice précisant qu'une subvention de l'Etat peut être versée en cas d'achat d'une classe mobile ou de tablettes.

Par ailleurs l'Ecole ajoute qu'un inventaire du matériel présent dans l'école et une liste de propositions d'équipements informatiques pour répondre aux besoins a été remis à la Mairie.

L'achat d'un ordinateur complet par classe est souhaité. L'équipement d'une nouvelle classe avec un vidéo projecteur interactif est demandé ainsi qu'un vidéoprojecteur mobile pour le bâtiment maternelle. Les Représentants de la Mairie précisent qu'un premier devis pour équiper une classe d'un VPI s'élève à 3 600 euros. La Mairie envisage une enveloppe de 4 000 euros pour les achats de biens durables (énumérés dans le paragraphe précédent) et pour les équipements informatiques.

Enfin l'Ecole demande une prise en charge par la Mairie des aménagements concernant la connexion Internet.

Les travaux et aménagements :

Le portillon rouge se verrouille depuis le retour des vacances de février.

Les Représentants des parents d'élèves demandent ce qui est prévu pour les travaux des sanitaires dans lesquels les odeurs sont nauséabondes. Les Représentants de la Mairie expliquent que les cuvettes ont été installées sur des toilettes de conception ancienne (avec un trou dans le sol). Un devis de 40 000 euros pour réaliser les travaux existe. Cette somme sera proposée au budget fin mars. En cas d'approbation, les travaux commenceraient au mois de juillet.

Concernant la présence de pigeons sur le site de l'école, l'intervention d'un spécialiste a été efficace mais les volatiles sont encore présents. Un devis pour des caches moineaux a été demandé. Il doit être présenté au prochain budget voté par la Mairie.

Les projets pédagogiques : bilan ou présentation.

En lien direct avec les axes du projet d'école, pour répondre à l'objectif « Développer les valeurs morales et civiques », chaque élève du CP au CM2 participera à un cross organisé par les enseignants le mardi 9 mai 2017.

Les élèves de CE2 préparent au cours de cette période la passation du permis piéton avec l'aide d'un gendarme de la brigade de Cormery.

Cette même personne intervient également sur cette période auprès des élèves de CM2 pour la passation du permis Internet.

Les classes de la GS-CP au CM2 ont bénéficié de l'intervention d'une animatrice de tri de la CCLD pour acquérir des connaissances sur la notion de matière et mettre en place un système de collecte dans l'école. L'intervenante souhaite d'ailleurs se mettre en lien avec la Mairie pour aider à la mise en place des notions et actions réfléchies avec les élèves. Ce travail autour du tri et du recyclage se poursuivra avec l'animatrice sur 3 séances fin avril-début mai pour réaliser une œuvre artistique. Les travaux seront exposés pour être présentés aux familles le mardi 23 mai 2017 de 16h30 à 19h15.

Mme Dufour

Au mois de juin les classes de PS-MS, MS-GS et GS-CP iront à la Réserve de la Haute Touche.

Une matinée carnaval sera organisée avec les élèves de ces classes le mercredi 22 mars.

Mme Jaunâtre

Dans le cadre du dispositif Maternelle au Cinéma, les élèves ont visionné le 31 janvier *Les contes de la mère poule*, le 23 mai ils découvriront *Voyage de rêves*.

Le centième jour d'école a donné lieu à la réalisation de nombreux défis autour du nombre 100 entre les deux classes de maternelle et la classe de GS-CP.

Mme Boéro

Deux enseignantes de l'école ont participé à un stage de formation à la pédagogie Montessori. Le matériel permettant des activités de vie pratique, de vie sensorielle, en langage et mathématiques est coûteux. Le bénéfice de la vente de goûters (comme ce fut précisé en début d'année) permettra d'aider à l'achat de matériel.

Mme Rimbault

Côté élémentaire la participation à Ecole et Cinéma a permis aux cycles II et III de visionner *Les pionniers du cinéma* au trimestre 2. Au 3ème trimestre, *Jiburo* sera proposé au cycle II et le film *Wadja* aux élèves de cycle III.

Les séances de piscine prendront fin le vendredi 24 mars 2017. Le bilan pour les CP, qui ont bénéficié de 5 séances (sur 10) afin que les élèves des deux classes fréquentent le Centre aquatique, n'est pas positif. Aucun élève n'a validé la compétence attendue. La responsable du Centre a exposé aux enseignants et à la Conseillère pédagogique en charge des enseignements de la natation qu'elle n'accepterait pas une telle organisation l'année prochaine.

Mme Toupin

Les élèves des classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2 participeront à un spectacle de l'association NACEL le jeudi 30 mars.

La sortie de fin d'année des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 aura lieu au Musée du Grand Pressigny.

Mme Fenayon

La classe de CE2-CM1 participera au mois de mai à une sortie sur le domaine de Candé à Monts.

Mme Guindeuil

L'infirmière du collège est venue réaliser une intervention sur le tabac auprès des élèves de la classe de CM2 répartis en demi-groupe. Une présentation sur la puberté filles/garçons en groupes séparés sera également exposée par l'infirmière.

Une sortie vélo est prévue le 29 juin. Préalablement une intervention de la gendarmerie pour faire passer les tests aura lieu.

Le bilan de la classe de neige est très positif.

Le séjour a atteint les objectifs attendus : le rapprochement des liens dans le groupe, la découverte du milieu montagnard et de ses activités. Le centre d'hébergement était à la hauteur des attentes : le confort des chambres, la qualité des mets servis et l'accueil du personnel.

Il manque 348 euros pour solder le voyage. Des demandes de subventions extérieures n'ont pas abouti.

Avant de clore le Conseil, l'Ecole précise qu'une nouvelle EVS : Mme Samia TERKHI a pris ses fonctions fin décembre suite à la fin du contrat de Mme Bardou.

Mme Barat Charpentier est en congé maternité. Elle sera remplacée dès le mardi 21 mars.

Le prochain conseil d'école sera le jeudi 8 juin 2017.

Conseil d'école levé à 20h 45.

La secrétaire,
Mme Rimbault

La directrice,
Mme Fenayon.